

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à GRIMAUD, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 20 – Philippe BARTHELEMY, Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Jean-Louis BESSAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Christophe ROSSET, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Natacha SARI, Michel SCHELLER, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 6 - Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Benjamin CARDAILLAC à Viviane BERTHELOT, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA à Francis MONNI, Gilles ROUX à Christophe ROSSET, Virginie SERRA à Yvette ROUX, Denise TUNG à Alain BENEDETTO ;

Absent : 1 - Romain CAÏETTI ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

La cessation d'activité de la station de compostage de Sainte-Maxime a rendu nécessaire la modification des modalités de calcul des contributions versées par chacune des Communes membres du Syndicat intercommunal à vocation unique du Golfe de Saint-Tropez (Grimaud et Sainte-Maxime), en les calculant désormais au prorata de la population totale des communes membres, au lieu du prorata des tonnages issus des stations d'épuration traités sur le site et externalisés.

À cet effet, par délibération n° 2020-153 en date du 12 août 2020, le Conseil syndical du SIVU du Golfe a approuvé la nouvelle rédaction de l'article 5 de ses statuts.

Conformément aux dispositions du CGCT, le Conseil Municipal de chaque Commune membre doit se prononcer sur la modification envisagée avant qu'elle puisse être entérinée par arrêté préfectoral.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la modification des statuts du SIVU du Golfe dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Sophie SANTA-CRUZ.

Le Maire,
Alain BENEDETTO.

